

Le 1^{er} novembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le lundi 1^{er} novembre 2021, de 20 h à 21 h 05 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse à laquelle assistaient :

Mme Manon Bélanger, conseillère
Mme Michèle Marquis, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller
M. Charles Garon, conseiller
M. Alain Garon, conseiller (absent)
M. Frédéric Landry, conseiller

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

168-2021

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
7. Nomination d'un représentant municipal et d'un substitut à la Régie Intermunicipale du service des incendies
8. Rapport d'organismes
9. Nomination du maire suppléant
10. Nommer les signataires des chèques et transactions bancaires
11. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus
12. Résolution approuvant la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023
13. Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de la municipalité pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisation
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

169-2021

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021

Mme Nicole Généreux, mairesse, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

M. Charles Garon conseiller, déclare son intérêt en lien avec son père qui a une entreprise énumérée dans la liste des comptes à payer.

M. Frédéric Landry conseiller, déclare son intérêt puisqu'il fait partie d'un remboursement énuméré dans la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 99 168,31 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

M. Dany Chénard mentionne que la Régie a tenu une rencontre le 19 octobre à Rivière-Ouelle lors de laquelle il y a eu des discussions concernant l'affichage de postes pour pompiers volontaires. Après cette rencontre les membres du conseil d'administration ont été informés du départ de la directrice générale qui quittera le 26 novembre prochain. Un affichage va s'en suivre pour recruter une nouvelle ressource. Il y a eu embauche de 4 nouveaux pompiers dont trois sont en formation et un déjà formé.

La Régie travaille présentement à la préparation du budget afin d'adopter celui-ci au mois de novembre.

Mme Généreux demande s'il y aura une augmentation.

Les prévisions sont qu'il y aura une augmentation mais pas plus que le coût d'inflation.

Mme Généreux demande quelle sera l'organisation du conseil d'administration suite aux élections municipales.

M. Chénard mentionne que trois municipalités sont demeurées avec le même représentant, les représentants des municipalités de Saint-Pacôme et Saint-Gabriel restent en place jusqu'à la nomination après les élections municipales.

Mme Généreux demande comment un intérim est prévu pour le poste de direction.

M. Chénard mentionne que le conseil cherche une ressource qui pourrait assumer un intérim le temps d'une nouvelle embauche.

7. Nomination d'un représentant municipal et d'un substitut à la Régie Intermunicipale du service des incendies

ATTENDU QUE

chacune des municipalités faisant partie du regroupement de la Régie Intermunicipale en protection Incendie du Kamouraska Ouest doit nommer un représentant ou une représentante et un(e) substitut afin de siéger au conseil d'administration de la Régie.

EN CONSÉQUENCE,
171-2021

Il est proposé par Mme Manon Bélanger que :

M. Dany Chénard soit nommé comme représentant de la municipalité

Il est proposé par M. Frédéric Landry que :

Mme Michèle Marquis soit nommée comme substitut.

Et résolu à l'unanimité des membres présents.

8. Rapports d'organismes

Comité de développement. **Manon Bélanger conseillère** a assisté à l'assemblée générale annuelle le 14 octobre. Tous les postes ont été comblés.

La municipalité recevra la Caravane des producteurs samedi le 20 novembre.

L'École a reçu le matériel nécessaire pour effectuer des tests rapides de détection de la COVID au besoin.

Maison Chapais. **Mme Généreux**, membre de l'association patrimoniale, indique que les travaux de réfection de la toiture de bardeaux devraient être complétés à la mi-novembre, excepté la peinture du hangar à réaliser au printemps. L'ensemble des travaux s'élève à plus de 200 000 dollars.

Le Cercle de Fermières a souligné leur 100^e anniversaire par la plantation d'un lilas japonais dans les jardins de la Maison Chapais le 18 septembre. Et Le 20 novembre le Cercle de Fermières tient un 2^e événement à 15h00 au Complexe municipal et il y aura vente d'un calendrier 2022, reflétant l'histoire du Cercle.

La Maison de Jean-Baptiste a tenu son assemblée annuelle le 14 octobre. Après des rénovations importantes et une grande implication de bénévoles en 2020, leur première saison touristique en 2021 est très positive.

Un projet de concertation patrimoniale et culturelle, impliquant La Maison de Jean-Baptiste, la Maison Chapais, la Fabrique et le Cercle de Fermières et le comité de développement est en cours depuis mars 2021. Avec l'appui d'un consultant, le comité de pilotage a développé une série de consultation et développé un plan d'action déposée au Conseil municipal.

Une affiche faisant la promotion des organismes du coeur du village et de la grève, a été produite et sera installée le long des routes 132 et 287 et ce en partenariat avec la municipalité qui fournira le socle pour les affiches.

9. Nomination du maire suppléant

ATTENDU QU'

il est nécessaire de procéder à la nomination d'un maire ou mairesse suppléant(e), afin de substituer à la mairesse lors des séances du conseil, lorsque requis;

172-2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la conseillère Mme Manon Bélanger soit nommée mairesse suppléante pour la prochaine année.

De plus, la mairesse suppléante de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est désignée, par l'adoption de la présente résolution, substitut de Mme la mairesse de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie à la MRC de Kamouraska.

10. Nomination des signataires des chèques et transactions bancaires

ATTENDU QUE

Suite aux élections générales municipales il y a lieu de renommer les signataires de chèques et des transactions bancaires;

EN CONSÉQUENCE,
173-2021

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que les signataires des chèques et transactions bancaires nécessitant une signature soient :

Madame Anne Desjardins, Directrice générale et Secrétaire-trésorière
Madame Nicole Généreux, mairesse
Madame Manon Bélanger, mairesse suppléante.

11. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil a déposé sa déclaration des intérêts financiers des élus municipaux au bureau de la directrice générale.

12. Résolution approuvant la programmation des travaux dans le cadre du programme version n° 4 de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

ATTENDU QUE;

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,
174-2021

Il est proposé par M Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

13. Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de la municipalité pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisation

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal du Québec relatif au devoir du Conseil municipal de préparer et d'adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

175-2020

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Michèle Marquis

Et résolu, à l'unanimité des membres présents de fixer au 13 décembre 2021 à 20 heures, la date et l'heure de la séance extraordinaire du Conseil municipal pour l'adoption du budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'année financière 2022 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024.

14. Correspondance

14.1 Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima

Souper bénéfique Club Lions de la Pocatière et Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima

ATTENDU QU' avec la situation de pandémie, l'organisation doit revoir sa formule pour sa levée de fonds;

ATTENDU QUE pour se conformer aux mesures entourant la pandémie de coronavirus l'organisation a mis sur pied une formule innovatrice et originale pour remplacer le traditionnel souper gastronomique au profit des deux organismes;

ATTENDU QUE la nouvelle formule intitulée *souper chic pour emporter* se tiendra le 13 novembre prochain et mettra en vedette des produits locaux;

ATTENDU QUE la formule offre deux possibilités;

Formule pour deux personnes, vendue à 225 \$
Formule pour une personne, vendue à 130 \$

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Charles Garon

176-2021

Appuyé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter 2 billets pour une personne au coût de 130 \$ chacun.

14.2 Corporation régionale de la Salle André-Gagnon

ATTENDU QUE la campagne majeure de financement pour l'agrandissement et la modernisation de la Salle André-Gagnon entame son dernier droit vers l'atteinte de son objectif de 5.1 M\$, après avoir atteint 95% de celui-ci;

ATTENDU QUE la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon demande l'aide à la municipalité afin de parvenir à son objectif;

ATTENDU QUE le bâtiment est appelé à donner un nouveau souffle à cet espace culturel de proximité, le seul dans la région;

EN CONSÉQUENCE,
177-2021

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de participer à la campagne de financement de la Salle André-Gagnon pour un montant de 200 \$.

14.3 Centraide Bas-Saint-Laurent Campagne Centraide 2021

ATTENDU QUE les organismes communautaires sont en première ligne pour permettre aux ménages de se loger, aux familles de se nourrir, aux jeunes de réussir leurs études et aux personnes isolées, comme les aînés(é), de prendre soin de leur santé;

ATTENDU QU' en participant à la Campagne 2021 de Centraide, la Municipalité fait partie des organisations qui refusent que les personnes les plus fragiles ou en situation précaire ne soient laissées à elles-mêmes;

ATTENDU QUE la situation actuelle de la pandémie affecte encore lourdement les personnes les plus vulnérables : qu'il s'agisse de leurs besoins alimentaires de base, d'isolement social, de troubles de santé mental, de la réussite des jeunes ou encore de violence conjugale, l'appui à Centraide est plus nécessaire que jamais;

ATTENDU QU' en soutenant un réseau de plus de 50 organismes et projets communautaires primordiaux qui permettent à plus d'une personne sur cinq du Bas-Saint-Laurent de subvenir à leurs besoins de base, de reprendre le contrôle de leur vie, de trouver du réconfort ou de réaliser leurs rêves;

EN CONSÉQUENCE,

178-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une aide financière de 150 \$ à Centraide Bas-Saint-Laurent.

14.4 École Destroismaisons Renouvellement d'adhésion Adhésion 2021-2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une correspondance afin de renouveler son adhésion en tant que membre de l'école de musique Destroismaisons;

CONSIDÉRANT
179-2021

que le coût de l'adhésion est de 20 \$;

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion avec l'École de musique Destroismaisons du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière au montant de 20,00 \$ pour les années 2021-2022.

15. Autres sujets

Mme Anne Desjardins Directrice générale mentionne qu'une entreprise est présentement à l'essai en ce qui concerne le service de conciergerie. Il s'agit de l'entreprise *Entretien ménager Vincent Bérubé*. L'entreprise travaille au taux horaire de 35 \$. Mme Desjardins mentionne qu'une entente pourra être prise après la période de probation de 3 mois.

Mme Desjardins demande d'autoriser le taux horaire de 35 \$

180-2021

Proposé par Mme Michèle Marquis

Et résolu à l'unanimité des membres présents.

Hydro Québec

Entente pour une demande pour remplacer un poteau sur la rue Labrie

ATTENDU QU' en prévision des travaux sur la rue Labrie à être réalisés en 2022 un poteau, situé derrière la résidence du 103, rue Bérubé doit être replacé;

ATTENDU QU' une entente doit être signée entre la Municipalité et Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,
181-2021

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Mme Anne Desjardins Directrice générale pour signer l'entente avec Hydro Québec.

Arpentage Côte-Sud

ATTENDU QUE la firme Arpentage Côte-Sud a présenté un plan afin de régulariser l'emprise de la municipalité sur la rue Labrie;

ATTENDU QU' une demande a été faite auprès de l'ingénieur afin de vérifier le plan et confirmer que l'ensemble des nouvelles bordures qui seront implantées lors de la réalisation des travaux prévus en 2022 seront dans l'emprise de la municipalité;

ATTENDU QUE l'ingénieur a confirmé que le plan d'arpentage est conforme;

EN CONSÉQUENCE,
182-2021

Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le plan de l'arpenteur en lien avec le Lot 4 008 400
- de demander à la Notaire Me Dorisse St-Pierre de procéder avec le contrat notarié.

Mme Manon Bélanger conseillère mentionne que la Comité de développement souhaite offrir une activité extérieure pour la population qui se tiendra en décembre 2021.

Tous cogitent sur des idées tel feux d'artifice, animations, etc...

Ce sera également l'occasion d'accueillir les nouveaux arrivants.

Il est donc proposé de faire une demande d'aide financière au FDMK.

Demande de contribution financière au FDMK – Volet municipal activité locale

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer annuellement les municipalités à réaliser des activités citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité citoyenne qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a été très peu utilisé au cours des dernières années et qu'en conséquence la Municipalité pourrait faire une demande pour un montant de 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,
183-2021

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu unanimement

QUE la municipalité s'engage à investir dans cette activité;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 1 000 \$ provenant du FDMK en 2021 au paiement des dépenses engendrées par une fête en de fin d'année, en plein air, qui soulignera la présence des nouveaux arrivants.

Demande de contribution financière au FDMK – Volet activité locale, loisir culturel

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,
184-2021

Il est proposé par Mme Michèle Marquis

Et résolu unanimement

QUE la municipalité s'engage à investir à la hauteur de 20 % du 500 \$ dans cette activité;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2021 au paiement des dépenses engendrées par l'activité loisir culturel mettant en vedette un artiste de la scène pour animer la fête de fin d'année 2021.

16. Période de questions

M. Hervé Bérubé demande si élus ont été désignés à divers postes ou tâches.

Mme Généreux mentionne qu'un premier tour de table a été fait mais qu'il reste des tâches à attribuer compte-tenu qu'un élu était absent lors de cette discussion. Toutefois quelques tâches ont été attribuées pour certains élus, soit :

Charles Garon : Comité de développement et matières résiduelles.

Frédéric Landry : Voirie, Eaux usées et finances.

Michèle Marquis : Régie Intermunicipale en services incendies et bibliothèque (à confirmer).

Manon Bélanger : Comité consultatif en urbanisme, conseil d'établissement et bibliothèque (à confirmer).

Nicole Généreux : Patrimoine et culture

17. Clôture et levée de la séance

185-2021

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 05.

Signature du procès-verbal

Mme Nicole Généreux,
Mairesse

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILET TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS (km dépôt- achat café)	49,79 \$
ARPENTAGE CÔTE-DU-SUD INC.	632,36 \$
BUROPRO CITATION	343,17 \$
CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE KAM -RIVIÈRE-DU-LOUP	245,76 \$
CONSTRUCTION B.M.L.	17 704,94 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	731,94 \$
DICKNER INC.	15,40 \$
EAU LIMPIDE INC.	40,00 \$
FERME PIERRE GARON	3 257,62 \$
FONDATION ANDRÉ CÔTÉ	100,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	25,00 \$
FRÉDÉRIC LANDRY (Remb. Taxes)	1 234,18 \$
GRUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.	86,23 \$
JEAN MORNEAU	80,48 \$
MAJELLA VAILLANCOURT INC.	3 104,32 \$
MATECH SIGNALISATION	164,99 \$
MINISTRE DES FINANCES (Facture S-Q 2e pmt.)	41 784,00 \$
MRC DE KAMOURASKA	8 540,63 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	1 759,62 \$
ORKIN CANADA	178,21 \$
PUROLATOR	5,21 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 881,28 \$
TERMINIX CANADA	109,79 \$
WOLTERS KLUWER	1 009,05 \$
	SOUS-TOTAL 86 658,85 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTURNABLES DU MOIS DE OCTOBRE 2021

SALAIRES (OCTOBRE 2021)	6 659,26 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (OCTOBRE 2021)	3 732,79 \$
LA CAPITALE ASSURANCE	900,24 \$
VIDÉOTRON	202,42 \$
HYDRO-QUÉBEC	816,60 \$
FRAIS BANCAIRE	198,15 \$
	SOUS-TOTAL 12 509,46 \$
	GRAND-TOTAL <u>99 168,31 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2021 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 1er novembre 2021

Annexe

Résolution

170-2021

Par: Anne Desjardins
Directrice générale
Greffière-trésorière